



SECRÉTAIRE D'ÉTAT  
À L'ÉGALITÉ DES GENRES,  
À L'ÉGALITÉ DES CHANCES  
ET À LA DIVERSITÉ

Bruxelles, le 2 mai 2022

**Objet :** Protection des personnes migrantes face aux violences de genre –  
Agißons ensemble !

Madame la Bourgmestre,

Il y a quelques mois, plusieurs faits de violences sexuelles ont été commis contre des femmes migrantes en Hesbaye. Malheureusement, il ne s'agit pas d'un cas isolé. Les femmes en transit sont en effet particulièrement vulnérables face aux violences sexuelles. Depuis le début de la guerre en Ukraine, des milliers de femmes et d'enfants se sont retrouvés sur les routes. Ces personnes courent un risque très important d'être victimes de violences de genre et/ou de traite d'êtres humains.

Afin de prendre à bras le corps le problème des violences faites aux femmes, tous les gouvernements du pays ont uni leurs forces dans un grand **Plan d'action national de lutte contre les violences de genre 2021-2025**. À travers ce plan ambitieux, les différents niveaux de pouvoir se sont engagés à mettre en œuvre des mesures fortes relevant de la prévention, de la sensibilisation, de la protection des victimes et de la poursuite des auteurs. Un volet de ce plan est consacré aux réalités spécifiques des femmes migrantes.

Un des principaux enjeux est l'accessibilité de l'hébergement pour les victimes dont le statut de séjour est précaire. Si votre commune comporte un refuge pour victimes de violences conjugales, je vous invite à y encourager une accessibilité à toutes les victimes quel que soit leur statut de séjour, et à me faire part des obstacles éventuels que vous rencontreriez dans cette mission.

J'en profite aussi pour vous rappeler que la Belgique dispose de **Centres de prise en charge des violences sexuelles (CPVS)** accessibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 pour toutes et tous, quel que soit le statut de séjour de la victime. Les victimes y



SECRÉTAIRE D'ÉTAT  
À L'ÉGALITÉ DES GENRES,  
À L'ÉGALITÉ DES CHANCES  
ET À LA DIVERSITÉ

reçoivent des soins adaptés, tant médicaux que psychologiques, et sont reçues par des policiers formés si elles souhaitent déposer plainte. Ce service est entièrement gratuit. De plus, si la victime ne parle aucune des langues nationales, des traducteurs peuvent être mobilisés. Je vous informe que les dépliants de présentation des CPVS seront prochainement disponibles en ukrainien et en russe. Vous pourrez en recevoir sur simple demande auprès de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes via leur site internet : [Publications | Institut pour l'égalité des femmes et des hommes \(belgium.be\)](https://publications.institut.be).

Voici la liste des CPVS existants à ce jour :

- **CPVS Bxl / ZSG Brussel** : 320 Rue Haute – 1000 Bruxelles / 02 535 45 42 / [cpvs@stpierre-bru.be](mailto:cpvs@stpierre-bru.be)
- **CPVS Liège** : Urgences du site ND Bruyères du CHU, rue de Gaillarmont 600, 4032 Chênée / 04 367 93 11 / [cpvs@chuliege.be](mailto:cpvs@chuliege.be)
- **CPVS Charleroi** : Chaussée de Bruxelles 100, 6042 Lodelinsart / 071 92 41 00 / [cpvs@chu-charleroi.be](mailto:cpvs@chu-charleroi.be)
- **ZSG Antwerpen** : Hôtel de soins Drie Eiken, campus UZA Drie Eikenstraat 655 2650 Edegem / 03 436 80 50 / [zsg@uza.be](mailto:zsg@uza.be)
- **ZSG Oost-Vlaanderen (Gent)** : UZ Gent, C. Heymanslaan 10, 9000 Gent, ingang 26C / 09 332 80 80 / [zsg@uzgent.be](mailto:zsg@uzgent.be)
- **ZSG West-Vlaanderen (Roeselare)** : AZ Delta, campus Rumbeke, Ingang Oost, Deltalaan 1, 8800 Roeselare / 051 23 80 80 / [zsg@azdelta.be](mailto:zsg@azdelta.be)

Quatre nouveaux CPVS ouvriront dans les prochains mois à Louvain, Namur, Arlon et Genk.

Madame la Bourgmestre, puis-je compter sur vous pour faire connaître le CPVS le plus proche de votre commune à votre population, afin que toute personne qui en a besoin puisse y faire appel ? Pourriez-vous également partager ces informations avec les associations d'aide aux personnes migrantes actives sur le territoire de votre commune ?

Une autre difficulté pour les victimes en séjour précaire est l'accessibilité des services de police. Toute victime, quel que soit son statut, a le droit de porter plainte et d'être protégée. Pourtant, les personnes sans titre de séjour ont souvent peur d'être arrêtées si elles se rendent dans un commissariat, et ce alors qu'elles sont particulièrement vulnérables face aux violences, garantissant ainsi l'impunité des auteurs de ces violences.

Pour pallier à ce problème, des engagements ont été pris dans le Plan d'action national contre les violences de genre. La communication entre la police et l'Office des étrangers sera améliorée afin que l'Office des Étrangers soit toujours informé du fait qu'il s'agit d'une personne victime de violences basées sur le genre. De plus, l'Office des Étrangers s'est engagé à mieux faire connaître sa pratique selon laquelle les victimes de violences conjugales ne seront pas placées en détention suite à une plainte pour violences conjugales.

**En tant qu'autorité locale, pourriez-vous faire connaître ces pratiques aux associations d'aide aux personnes migrantes et à votre zone de police ?**

En ce qui concerne les réfugiés ukrainiens, qui sont en majorité des femmes et des enfants, je ne peux que me réjouir de l'élan de solidarité qui a notamment permis à de nombreuses personnes de trouver refuge chez des habitants en Belgique. Si la grande majorité des personnes qui hébergent ont bien sûr de bonnes intentions, il est nécessaire, comme vous le savez, de rester vigilant pour éviter tout risque de traite d'êtres humains. Une task force a été mise en place par le gouvernement fédéral à ce sujet. Plusieurs actions en ont découlé :

- des flyers ont été créés, en anglais, en ukrainien et en russe, afin de mettre en garde les réfugiés ukrainiens contre la traite des êtres humains et de leur indiquer vers qui ils peuvent se tourner ;
- une circulaire vous a déjà été adressée concernant la prévention des risques de traite, notamment en demandant à tous les membres majeurs des familles candidates à l'hébergement un extrait du casier judiciaire ou l'autorisation de le consulter.



SECRÉTAIRE D'ÉTAT  
À L'ÉGALITÉ DES GENRES,  
À L'ÉGALITÉ DES CHANCES  
ET À LA DIVERSITÉ

Je vous félicite déjà pour tout ce que vous avez pu entreprendre dans votre commune pour accueillir au mieux les nouveaux et nouvelles arrivantes.

Mon cabinet reste à votre disposition pour identifier avec vous et mettre en œuvre des actions conjointes afin de protéger au mieux les personnes migrantes face aux violences de genre.

Je vous remercie d'avance pour votre attention et votre collaboration et vous prie d'agréer, Madame la Bourgmestre, l'expression de mes sentiments distingués.

**Sarah Schlitz**

*Secrétaire d'État à l'Égalité des genres,  
à l'Égalité des chances et à la Diversité*